

Informations et renseignements

Centre départemental d'action sociale

- Audierne** - 17 rue Lamartine - 02 98 92 01 93
Brest - Saint-Marc - 41 rue Sébastopol - Tél. 02 29 61 29 29
Brest - Relecq-kerhuon - 12 rue Brizeux - Tél. 02 98 28 28 99
Brest - Rive Droite - 25 rue Anatole France - Tél. 02 98 45 16 54
Brest - Bellevue - Le Grand Pavois - 13 place Napoléon III - Tél. 02 98 47 08 09
Brest - Lambézellec - Place de Bretagne - Tél. 02 98 03 39 52
Carhaix-Plouguer - 14 bis rue du Docteur Menguy - Tél. 02 98 99 31 50
Châteaulin - 56 Avenue de Quimper - Tél. 02 98 86 00 44
Crozon - Place du 19 Mars 1962 - Tél. 02 98 27 10 26
Concarneau - 3 rue Louis René Villermé - Tél. 02 98 50 11 50
Douarnenez - 27 rue du Maréchal Leclerc - Tél. 02 98 92 01 93
Landerneau - 20 rue Amédée Belhommet - Tél. 02 98 85 35 33
Landivisiau - 18 place Lyautey - Tél. 02 98 68 11 46
Lesneven - 6 boulevard des Frères Lumière - Tél. 02 98 83 23 66
Morlaix - 21 rue du Pouffanc - Tél. 02 98 88 99 90
Pleyben - Rue Laurent Le Roux - Pleyben - Tél. 02 98 26 63 62
Pont-l'Abbé - 10 quai Saint-Laurent - Tél. 02 98 66 07 50
Quimper - 12 rue de Stang ar C'hoat - Tél. 02 98 76 25 00
Quimperlé - Espace Kerjegu - 19 bis place Saint-Michel - Tél. 02 98 50 11 50
Saint-Renan - 1 rue Lescao - Tél. 02 98 84 23 22

Les associations ou CCAS effectuant les mesures ASLL :

CCAS de la ville de Quimper, CCAS de la ville de Brest, CCAS de la ville de Concarneau, CCAS de la ville de Morlaix, Fondation Massé Trévidy, AGEHB, Coallia, Asad, Emergence.

Les partenaires du Fonds de solidarité pour le logement

Caisse d'allocations familiales du Finistère, EDF, Engie, Brest métropole, Quimper communauté, Morlaix communauté, Communautés de communes du Pays Bigouden Sud et du pays de Quimperlé, les villes de Carhaix-Plouguer et Millizac, Véolia eau, la SAUR, la Lyonnaise des eaux, Eau du Ponant, bailleurs publics adhérent à l'ADO HLM.



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT




Conseil départemental du Finistère
Direction de l'insertion de l'emploi, du logement
et du développement

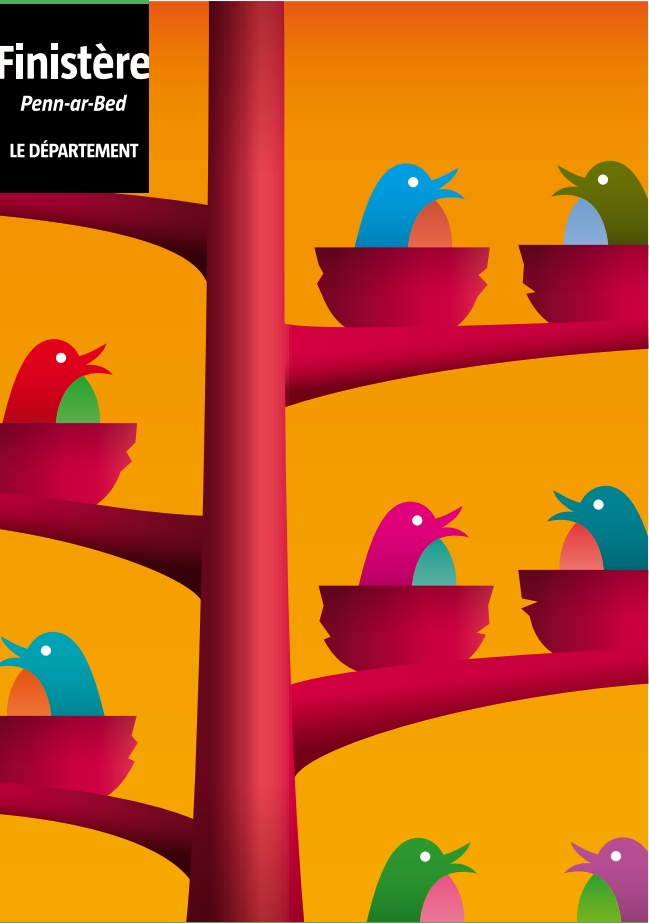
32 boulevard Duplex - CS 29029
29196 Quimper Cedex

Tél. 02 98 76 22 35

finistere.fr



Fonds de solidarité pour le logement



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

L'accompagnement social
pour accéder à son logement
ou le conserver



ASLL Accompagnement social lié au logement

Le Conseil départemental vous permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, financé par le fonds de solidarité pour le logement (FSL), pour vous aider à accéder ou à conserver votre logement. Vous serez accompagné par un travailleur social d'un CCAS ou d'une association agréée par le Conseil départemental.

Qu'est ce que l'accompagnement social lié au logement ?

Vous êtes locataire, propriétaire occupant ou accédant à la propriété et vous avez besoin d'être soutenu dans :

- vos démarches administratives,
- la gestion de votre budget,
- les échanges avec votre propriétaire.

Pendant 6 mois ou plus, vous rencontrerez régulièrement à votre domicile ou au bureau un travailleur social pour vous aider dans vos démarches concernant votre logement.

Rechercher et s'installer dans un logement

L'ASLL peut vous aider à :

- faire valoir vos droits et connaître vos obligations,
- rechercher un logement adapté à votre situation familiale, personnelle et financière,
- organiser votre budget logement,
- préparer votre déménagement,
- vous accompagner lors de l'état des lieux et de la signature du contrat de bail,
- établir les demandes d'aide au logement, FSL, Locapass, assurance du logement, ouverture des compteurs,
- équiper votre nouveau logement,
- découvrir votre nouveau quartier,
- vous informer sur les économies d'énergie et d'eau et sur les tarifs sociaux de l'énergie...

Conserver son logement

L'ASLL peut vous aider à :

- faire valoir vos droits et connaître vos obligations,
- évaluer vos difficultés à conserver votre logement, notamment en cas d'impayés de loyer ou de procédure d'expulsion,
- organiser votre budget logement,
- établir le lien avec votre propriétaire et négocier si besoin des paiements échelonnés de vos dettes (loyer, énergie, eau),
- trouver des solutions appropriées lorsque vous habitez un logement de mauvaise qualité (dégradé, indécent),
- vous informer sur les économies d'énergie et d'eau et sur les tarifs sociaux de l'énergie...
- solliciter une visite eau-énergie pour bénéficier d'un diagnostic gratuit de votre habitation, en vue d'une meilleure maîtrise de votre consommation d'énergie et d'eau.

Les visites eau-énergie : réduisez vos factures !

Grâce aux visites eau-énergie, vous pouvez bénéficier de conseils, d'un diagnostic gratuit dans votre logement, en vue d'une meilleure maîtrise de votre consommation d'eau et d'énergie. A l'issue de la visite à domicile et suivant les préconisations du technicien, une aide à la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie pourra vous être attribuée pour financer des travaux de réparations locatives ou l'achat d'électroménager de classe A A+.